

**ABONNEMENT.**

**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

**POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE**

**L'ECHO SAUMUROIS**

**JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS**

**BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR**

**INSERTIONS.**

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
 Réclames, — . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**

Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sauf restitution dans ce dernier cas;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.

Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

**On s'abonne :**

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

**Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.**

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR  
 23 Février 1884.

**LA LOI MUNICIPALE  
 ET LE CONCORDAT.**

Le Sénat a consacré ses dernières séances à la discussion de la loi sur l'organisation municipale.

Au cours de ces longs débats, la majorité républicaine de la Chambre haute a voté de confiance les dispositions qui lui étaient présentées par sa commission.

Son attention distraite ne s'est réveillée que lorsque la forme de la discussion est venue offrir un aliment à ses passions sectaires, lorsque l'occasion s'est présentée de renier les engagements solennels contractés par l'Etat envers l'Eglise, lorsqu'il y a eu une iniquité à commettre.

Alors la majorité a voté, non plus de confiance, mais d'enthousiasme, et son dernier vote a coïncidé avec la publication de l'admirable lettre encyclique où Léon XIII forme les vœux les plus ardents pour le maintien de la paix entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux.

Parmi les résolutions précédemment votées au Palais-Bourbon, et qui ont été sanctionnées par la Chambre haute, il en est trois qui constituent la violation la plus audacieuse de l'esprit et même de la lettre du grand traité de paix consenti au commencement du siècle « par la condescendance et l'indulgence de Pie VII », est-il dit dans l'encyclique à laquelle nous venons de faire allusion, « traité, ajoute Léon XIII, mer-veilleusement avantageux pour la patrie française, qui y a trouvé l'ordre et la tranquillité. »

Nous voulons parler de la disposition qui remet aux maires l'administration des objets destinés au culte et qui leur attribue la clef de l'église, de celle qui cesse de faire figurer les secours aux fabriques et l'indemnité de logement due aux curés et aux desservants,

parmi les dépenses obligatoires de la commune, et de celle enfin qui a trait à la désaffectation des petits séminaires et de tous les autres édifices légalement consacrés au culte.

Nous n'aurons garde d'insister sur le caractère odieux et vexatoire de la première disposition.

Nous nous bornerons à faire remarquer qu'elle est en contradiction non-seulement avec la législation concordataire qui a stipulé la remise aux évêques, sans condition ni réserve, de tous les édifices anciennement consacrés au culte catholique, mais encore avec un arrêt du conseil d'Etat, en date du 17 juin 1840, qui déclare que le curé seul doit détenir les clefs de l'église et du clocher et que le maire « n'a pas le droit d'avoir de doubles clefs. »

Quant à la pensée qui a inspiré cette proposition, il n'est pas malaisé de la deviner.

En attribuant aux maires la clef de l'église, la majorité de la Chambre haute et celle du Palais-Bourbon ont voulu donner accès au clocher à ces magistrats municipaux afin qu'ils puissent faire carillonner tant qu'il leur plaira en l'honneur du 14 juillet.

Mais à côté des maires facétieux qui se borneront à faire usage de la clef qui leur a été attribuée, pour mêler, le jour de la fête dite nationale, le carillon de l'église aux chants d'ivrognes et au tapage des pétards, il y a les maires républicains, dont le notaire Mary Cliquet est un des échantillons les mieux réussis, qui forceront le tabernacle et emporteront les vases sacrés et les calices à leur convenance.

Les vols dans les églises se multiplieront, seulement le vote du Parlement aura pour résultat de les légaliser.

La seconde disposition, celle qui est relative à la suppression de l'indemnité de logement à accorder aux ministres du culte, avait été votée par la Chambre.

Le Sénat a rétabli l'obligation de l'indemnité de logement; mais il n'a pas osé aller plus loin et il a mis à la charge seule des fabriques toutes les dépenses nécessaires à

l'exercice du culte, achats d'ornements, de linge, de vases sacrés, honoraires des prédicateurs, salaire des employés, entretien des églises et des presbytères.

C'est une véritable spoliation, qui aura pour conséquence, ainsi que l'a démontré un sénateur de la gauche, M. Bardoux, de rendre impossible l'exercice du culte dans plus de 8,000 communes de France, dans lesquelles ni les revenus des fabriques, ni la fortune des fidèles ne seront suffisants pour supporter la charge qu'on fait peser sur eux.

Enfin, le Sénat a couronné son œuvre en votant un amendement présenté à la Chambre par M. Paul Bert et aux termes duquel tous les édifices communaux affectés à des services religieux ou à des établissements ecclésiastiques en dehors des prescriptions du Concordat, seront de plein droit considérés comme désaffectés.

Cette disposition, dont M. Batbie a démontré clairement le caractère antijuridique, aura des conséquences dont se réjouissent tous les libres-penseurs.

A Paris, pour en citer un exemple, il sera loisible aux Hovelacque et aux Cattiaux qui font l'ornement du Conseil municipal, de transformer en club ou en salle de bal toutes les églises édifiées depuis le Concordat.

Il y aurait encore bien des dispositions iniques à relever dans cette loi sur l'organisation municipale dont nos législateurs, infatigables dans leur campagne contre le clergé, ont fait une loi de spoliation et de vengeance.

Nous nous sommes bornés à mentionner les principales.

Elles suffisent pour montrer que le Concordat n'est plus qu'une arme de guerre contre l'Eglise.

Violé chaque jour, les républicains n'attendent plus pour le dénoncer officiellement que le vote de quelques lois qui permettront d'interdire absolument l'exercice du culte, et de rendre impossible l'existence de l'Eglise.

GABRIEL FERRERE.

**Chronique générale.**

**La laïcisation des hôpitaux.**

La laïcisation des hôpitaux porte partout les fruits prédis par les voix courageuses qui l'ont combattue. Dans les hôpitaux de Paris, la mortalité a augmenté, avec les dépenses, et pour loger les employés laïques on a dû diminuer le nombre des lits de malades. Le docteur Desprès signale dans le *Journal des Débats* cette situation déplorable dans une note qui se termine par cette conclusion: « Nos hôpitaux deviennent des asiles d'employés. » — Il va de soi que la liberté de conscience n'existe que pour les persécuteurs: les trois quarts des malades qui réclament les secours du prêtre éprouvent les plus insultants refus.

La charité chrétienne redouble de zèle et de sacrifices pour secourir les malades pauvres et les sauver de l'hôpital athée. — 2,000 malades ont été ainsi assistés en 1883 à Paris par les sœurs de l'Assomption, sans préjudice des autres religieuses.

A Mâcon, l'hôpital laïcisé est sur les dents. Le désordre et le gaspillage sont devenus si intolérables, que la municipalité radicale se voit réduite à la nécessité de rappeler les sœurs brutalement congédiées par elle il y a deux ans.

M. de Lesseps, l'éminent directeur du canal de Panama, a annoncé à Lyon dernièrement qu'il avait mis à profit les expulsions des sœurs pour appeler 60 d'entre elles sur les chantiers où travaillent 12,000 ouvriers. Depuis que les sœurs sont installées, dit-il, la mortalité a diminué de deux tiers. « Je ne suis d'aucun gouvernement; mais je n'aime pas les républicains et les faux libéraux qui font la guerre à la religion. » M. de Lesseps a vu les religieux à l'œuvre en Orient, en Algérie, partout où la France est honorée et respectée, il a vu qu'elle le doit à ces admirables ordres religieux, il a compris que leurs ennemis ne leur font la guerre que parce que le spectacle de leurs vertus forme un contraste significatif avec l'égoïsme et la bassesse de leurs persécuteurs.

6 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

**LE SECRET  
 DU  
 CHATEAU DE ROCNOIR**

Première partie  
 LA CONTRE-LETTRE

IV. — LA FUITE (Suite)

Un coup de feu retentit et atteint la marquise, qui chancelle et tombe sur le seuil du pavillon. Le marquis l'attire à lui et ferme précipitamment la porte. Il cherche avec anxiété à arrêter le sang qui coule à grands flots de la blessure; il oublie tout pour l'objet si tendrement aimé et si cruellement atteint. Mais les vociférations de la foule, qui approche du pavillon, rappellent la marquise au sentiment de ce qui se passe autour d'elle et lui rendent pour un instant l'énergie qui manquait au marquis, concentré dans sa douleur et abattu par elle.

— Cher ami, lui dit-elle, acceptons notre sort avec résignation, de la main de Dieu, qui nous frappe. Je vais mourir; mais tu dois vivre.

Le marquis fit un signe négatif.

— Tu dois vivre, continua-t-elle avec énergie, pour sauver et protéger notre fils, notre unique enfant.

En ce moment, les clameurs augmentèrent, et un coup de massue ébranla la porte.

— Père, père, j'ai peur, cria Fernand en se pressant contre l'auteur de ses jours, comme les poussins épouvantés se cachent sous les ailes de leur mère.

Un second coup de massue ébranla la porte.

— Cher Albert, écoute ma dernière prière: sauve notre enfant! soupira la marquise.

Mais déjà le marquis n'était plus là. L'énergie lui était subitement revenue. Il était monté au haut de la tourelle. Ne pouvant s'attaquer à ses innombrables ennemis, il voulut au moins atteindre celui qui en paraissait le chef et qui, sous un masque, dirigeait l'attaque.

Il vise, et avec la précision qui, chez lui, faisait rarement défaut, il le blesse à l'épaule gauche.

— Touché!...

« Mais en puis-je croire mes yeux? Le masque est tombé... C'est mon intendant qui dirige mes ennemis!

« Le père Nicolas avait raison. Que ne l'ai-je écouté! Mais où est-il donc lui-même? Aurait-il péri victime de mon imprudence?

Pendant que les assaillants s'empresment autour

du blessé, le marquis descend à la hâte l'escalier. Sa femme était étendue sans mouvement.

Ivre de douleur, il se précipite sur elle, l'embrasse, la presse sur son cœur, dans des étreintes fébriles: il la dispute à la mort.

Bientôt la multitude, que la blessure de Laurent avait arrêtée, recommença l'attaque. Brutus ordonna de mettre le feu au pavillon. Il suivait en cela les instructions de Laurent, qui voulait faire disparaître avec le marquis le reçu de deux cent mille francs qu'il lui avait remis la veille.

Le marquis, tout entier à sa douleur, ne s'aperçut pas de ce qui se passait autour de lui. Mais le jeune Fernand, effrayé par les flammes, se précipita de nouveau vers son père en s'écriant:

— Père, père! vois ces flammes.

Rappelé à toute l'horreur de sa situation, le marquis pense d'abord à se frayer un passage à travers ses ennemis, l'épée et le pistolet à la main... Mais qui sauverait son fils? Il regarde de tous côtés. Partout des ennemis...

Entouré par les flammes, ému par les cris de son enfant, il le presse d'un bras sur son cœur, et de l'autre il brandit son épée. Il se dirige vers la porte et court à une mort certaine, lorsqu'un panneau s'ouvre. Le père Nicolas apparaît comme l'ange gardien de la famille.

Le marquis se retourne et reste muet d'étonnement.

— Fuyez, monsieur le marquis, par ce souterrain que, dans ma jeunesse, j'ai souvent parcouru avec M. le marquis votre père. Mais où est M<sup>me</sup> la marquise?

— Hélas! fit le marquis en montrant sa femme étendue sans mouvement.

— Morte! Grand Dieu, ayez pitié de nous!

Une poutre enflammée tombe et les sépare de la marquise. C'est en vain que le marquis veut disputer aux flammes le corps de sa femme. Il est vaincu par la douleur et rappelé par les cris de son fils.

— Fuyez, monsieur le marquis; je reviendrai tout à l'heure rendre les derniers devoirs à M<sup>me</sup> la marquise.

Prenant son fils dans ses bras, le marquis se précipite dans le souterrain:

— Sauvons au moins ce qui reste d'elle, s'écriait-il fiévreusement, en pressant son enfant sur son cœur.

Le père Nicolas les suivit en fermant le passage secret et ignoré de tous.

Pendant cette scène lugubre, la cohorte dirigée par Brutus dansait à la lueur de l'incendie qu'elle avait allumé. C'est ainsi que les cannibales se réjouissent autour du poteau auquel leur victime est attachée.

Les poutres enflammées tombaient, aux applaudissements de cette multitude échevelée.

Cependant les flammes diminuaient peu à peu.

## LES GRÈVES DES MINEURS.

A Denain, le nombre des grévistes reste le même; rien n'est changé dans la situation.

Plusieurs grévistes, armés de bâtons, ont essayé d'empêcher de descendre dans les puits ceux qui voulaient travailler; l'arrivée de la gendarmerie les a mis en fuite. La brigade de Bouchain est sur les lieux.

A Héris, à Anzin et à Brinai, la grève a éclaté hier matin; peu de mineurs travaillent.

La grève vient d'éclater au tissage Grandjean, à Saint-Souplet, près de Cambrai, par suite d'une diminution du prix du travail à façon.

Trois cents tisseurs ont quitté les ateliers.

Un délégué de la sûreté générale est parti hier matin pour Lille, chargé par M. Waldeck-Rousseau de faire un rapport sur les circonstances de la grève des mineurs.

AU TONKIN. — Le *National* croit savoir que dès que la campagne sera terminée dans le Delta du fleuve Rouge, et que le général Millot pourra disposer de troupes suffisantes, la ville de Hué sera solidement occupée par une garnison française.

— L'amiral Courbet a opéré la remise du service entre les mains du général Millot.

Les renforts commencent à arriver.

Le général Négrier va à Hai-Dzuong.

Le général Millot a adressé une proclamation à la population.

— Le contre-amiral Courbet est retourné à A-Long, à bord du cuirassé *Bayard*, laissant à la disposition du général ses compagnies de débarquement sous les ordres du capitaine de frégate de Beaumont.

— On mande d'Haiphong, 18 février, au *Times*:

« On apprend de très-bonne source que les Chinois sont dans l'intention d'évacuer Bac-Ninh. »

A MADAGASCAR. — Le courrier de Madagascar, qui vient d'arriver au ministère de la marine, confirme que, le 31 décembre au soir, les Hovas ont dirigé un feu assez nourri sur le fort de Mejunga.

Ils ont été facilement repoussés par l'artillerie du *Forfait* et de la *Pique* avec l'appui de la compagnie créole de Bourbon.

— On télégraphie de Londres, 22 février:

« Une affiche vient d'être apposée à la fenêtre du bureau du *Daily Telegraph* portant simplement ces mots: « Tokar s'est rendu », sans autres détails et sans date. »

Nous avons annoncé l'élection, comme membres de l'Académie française, de MM. Ferdinand de Lesseps et François Coppée, le premier en remplacement de M. Henri

Le feu s'éteignit faute d'aliments. Alors seulement ces hommes pensèrent à ce qu'ils venaient de faire, à l'horreur de l'acte que le vin avait voilé en même temps que leur raison. Beaucoup reculèrent d'effroi, d'autres restèrent immobiles, comme rivés à leur faute. Quelques-uns seulement, stimulés par Brutus, le suivirent dans le pavillon.

Le corps de la marquise s'offrit à leurs regards: les flammes ne l'avaient pas atteinte. La poutre, en tombant, l'avait protégée. Brutus remua tous les débris et opéra les recherches les plus minutieuses pour retrouver le corps du marquis et de son fils. Les spectateurs de ces recherches infructueuses furent stupéfaits. Ne sachant comment expliquer cette disparition, leur imagination troublée leur représenta le marquis sauvé par l'intervention divine pour les punir de leur forfait. Le peuple tombe aisément dans les excès contraires; il sera toujours superstitieux. C'est l'impression qui domine en lui, et non la raison.

La nature semblait aider leur imagination à créer des fantômes. Un coup de tonnerre retentit, annonçant l'orage. La foudre fut pour la multitude le signe de la colère divine.

Les nuages s'amoncellèrent aux fracas du tonnerre comme des bataillons en déroute fuyant devant le canon ennemi. D'épaisses ténèbres enveloppent bientôt la vallée de la Loire, le parc, le château et le lieu même de l'incendie, que la lueur douteuse,

Martin, le second en remplacement de M. de Laprade.

Le fauteuil de M. Henri Martin est le seizième. Les titulaires ont été:

J. Baudouin (1634), Charpentier (1650), l'évêque Chamillart (1702), le maréchal de Villars (1714), le duc de Villars (1734), Loménie de Brienne (1770), Andrieux (1795), Thiers (1834), Henri Martin (1879).

Soit une moyenne de trente ans d'Académie par titulaire.

Le fauteuil de M. Laprade est le trente-quatrième; il a été successivement occupé par douze titulaires dans l'ordre suivant:

1634, Godeau. — 1673, Fléchier. — 1710, archevêque Nesmond. — 1727, Amelot. — 1749, maréchal de Belle-Isle. — 1761, Trublet. — 1770, Saint-Lambert. — 1803, Maret. — 1818, Lainé. — 1836, E. Dupaty. — 1852, A. de Musset. — 1858, de Laprade.

Le doyen des notaires de France, M. Pébernard, vient de mourir à Castelsarrasin. Il était né le 13 avril 1787. Sa nomination aux fonctions de notaire remontait à l'année 1815. Il avait cédé son étude en 1859, après avoir exercé pendant quarante-quatre ans.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 février.

La baisse se fait de nouveau sentir; non pas, il est vrai, dans de bien grandes proportions; mais les efforts que l'on fait pour l'empêcher de suivre son cours, ne sauraient produire longtemps leur effet.

76.30 l'amortissable nouveau; — 76 le 3 0/0; — 77.20 l'amortissable ancien; — 105.475, 105.40 le 4 1/2 0/0 1883; dernier cours 105.45.

Le Crédit Foncier est toujours demandé à 1.220. Les Foncières 1879 sont surtout très-recherchées en vue de leur prochain tirage qui a lieu le 5 mars. Le nombre des lots de ce tirage est de 100 et leur montant de 360,000 fr.

Nous rappelons à ce propos que la Banque des Communes de France reçoit les demandes d'options pour les Foncières 1879 jusqu'au 29 février inclus.

Les personnes qui désiraient des renseignements sur ce nouveau genre d'opérations recevront sur leur demande une notice explicative accompagnée d'un tableau de toutes les obligations françaises à lots sur lesquelles la Banque des Communes de France donne option, le tableau indique la date des tirages ainsi que le nombre et le montant des lots.

Le Suez baisse de 2,010 à 1,990. Nous avions prévu ce recul.

Le Graphique sur les valeurs du Suez publié par le *Financier des Communes* est envoyé contre la somme de 1 fr. à toute personne qui en fait la demande.

Ce journal annonce pour le 29 février l'apparition de son second Graphique qui aura pour objet les Rentes françaises depuis 1870 et donnera un historique de la Dette française depuis 1793. C'est un document indispensable à tous les porteurs de rentes.

L'Égypte Unifiée 335; — le Turc 5 0/0 8.52; — l'Extérieure Espagnole 60.

Comme nous l'avons dit en commençant, le marché est faible et la baisse ne peut que s'accroître.

## Chronique militaire.

Le *Journal officiel* a publié les nominations du général Berge comme commandant

mais redoutable, des éclairs, offrait seule à la vue de la foule effrayée qui fermait les yeux pour ne point voir son œuvre de destruction, au moment où la colère divine allait peut-être la punir. Ces hommes si bruyants et si redoutables, quelques instants auparavant, se pressent en silence et tremblent. Les plus audacieux dans la prospérité sont les moins courageux à l'heure du danger.

Un seul homme ne tremblait pas. Celui-là n'était pas coupable. Le dévouement faisait couler dans ses membres, roidis par l'âge, l'ardeur de la jeunesse. Le vieux serviteur était auprès de sa maîtresse.

Le tonnerre éclate avec un fracas plus strident encore; le ciel semble s'écraser sur la terre. Une langue de feu sort des nues et tombe en serpentant sur le château de Rocnoir, qui devient la proie des flammes.

Épuisé par ce suprême effort, l'orage se calme peu à peu. Les plus effrayés osent enfin regarder autour d'eux. Ils sont plus éclairés par la lueur de l'incendie du château que par la lumière du soleil, qui ne projette plus que des rayons pâles et livides, en harmonie avec la nature qui semble sortir du tombeau.

Le tocsin retentit et répand l'alarme en appelant le secours. Mais les flammes semblent redoubler d'ardeur à cet appel et lutter contre le tocsin lui-même. Elles l'emportent, et la cloche tombe avec

du 16<sup>e</sup> corps d'armée; du général Logerot, du 8<sup>e</sup> corps; du général Boulanger, de la division de Tunisie.

Le colonel Logerot, qui vient d'être promu général de brigade, a déjà deux frères également généraux. L'un commande l'artillerie du 9<sup>e</sup> corps à Poitiers; l'autre est à la tête de la division du Nord du corps d'occupation de Tunisie.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Le mécanicien qui a dérobé mardi des marchandises à l'étalage de M. Loitière, rue de la Comédie, et qui a été appréhendé au corps rue Saint-Jean, est passé hier en police correctionnelle et a été condamné à 4 mois de prison.

Le bulletin météorologique de l'observatoire de Montsouris annonçait hier que le régime doux et pluvieux allait persister sur l'Ouest.

Le temps ne lui donne que trop raison.

La situation atmosphérique actuelle ne laisse pas que d'inspirer de sérieuses inquiétudes aux cultivateurs, qui, avec raison, redoutent les intempéries qui surviennent parfois à la fin de février et en mars.

De toutes parts, on annonce une avance exceptionnelle de la végétation. Les blés, les avoines d'hiver et autres céréales d'automne sont dans un état très-satisfaisant et l'aspect est magnifique. Dans les vergers, lisons-nous dans le *Paysan*, beaucoup d'arbres fruitiers sont fleuris.

Dans plusieurs contrées, la végétation est en avance d'un mois. Les végétaux sont en plein renouvellement de saison. On se croirait au commencement d'avril. Les brouillards et les gelées blanches du matin n'ont pas retardé l'essor d'une terre humide et d'un soleil relativement chaud à midi. Les prairies sont verdoyantes; par contre, les herbes parasites envahissent les champs. Il en est de même des limaces, limaçons et autres rongeurs, que l'abaissement de la température aurait certainement fait disparaître.

La température est également des plus favorables aux travaux viticoles; l'opération de la taille s'achève dans les meilleures conditions. Si l'on s'en rapporte à la préparation des bois, nous pouvons espérer sur une bonne récolte en 1884; mais nous avons à compter avec les gelées tardives.

Le préfet de Maine-et-Loire autorise les cafetiers et autres débitants de boissons à tenir leurs établissements ouverts jusqu'à minuit, le dimanche et le mardi gras.

Il accorde la même permission pour les cercles et sociétés et les bals publics.

fracas. Tandis que les habitants du village se dévouent pour sauver la demeure du marquis, la bande de Brutus se livre à un pillage honteux. Tout devient la proie des flammes ou est enlevé par ces pillards qu'on n'a que trop souvent confondus avec les vrais amis de la liberté.

Cloué sur son lit de douleur, Laurent fut sur le point de périr dans les flammes: ses amis l'avaient abandonné. Ils suivaient sa morale et ne pensaient qu'à eux et à leurs intérêts.

Insensible à tout ce qui se passait autour de lui, le père Nicolas était penché vers la marquise. Il s'efforçait de la rappeler à la vie. Pour la réchauffer, il ralluma les restes de l'incendie. C'est ainsi qu'il tournait vers le bien les ruines elles-mêmes. Sa main décharnée était délicatement posée sur la poitrine de la marquise...

— Qu'elle vive, mon Dieu, et laissez-moi mourir! telle était la prière du vieux et fidèle serviteur.

Soudain sa figure s'illumina.

— Merci, mon Dieu, s'écria-t-il en tombant à genoux, elle respire.

(A suivre.)

J. GONDY DU JARDINET.

On assure, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, qu'une permission de sept jours sera accordée à tous les sous-officiers et soldats qui solliciteront cette faveur à l'occasion des jours gras.

## MORT DE M. DURFORT DE CIVRAC.

M. Durfort de Civrac, député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Cholet (Maine-et-Loire), ancien vice-président de la Chambre, est mort subitement avant-hier soir à Paris.

Cette nouvelle imprévue, dit la *Gazette de France*, affectera douloureusement nos amis politiques et provoquera d'unanimes regrets parmi tous ceux qui ont pu connaître et apprécier les éminentes qualités de l'honorable député de Maine-et-Loire.

M. le comte Durfort, marquis de Civrac, était le chef de la branche cadette de l'illustre famille des ducs de Lorge et de Duras.

Elu député en 1852, non réélu en 1857, il fut réélu en 1867 par la circonscription de Cholet et ne cessa depuis cette époque de siéger dans les Assemblées législatives. A plusieurs reprises, il fut appelé aux fonctions de vice-président de la Chambre. Il était vice-président du groupe de la Droite royaliste et président de l'Union parlementaire des droites.

Il apportait dans ces divers postes, où la confiance et l'estime de ses collègues l'avaient appelé, un tact parfait et un grand esprit de conciliation.

Il s'était livré à une étude spéciale des questions de décentralisation et avait toujours défendu avec autant de compétence que de fermeté les libertés communales sous l'Empire aussi bien que sous la République.

Royaliste convaincu et toujours fidèle, sa vie politique avait toujours été digne du grand nom qu'il portait et de la confiance que lui témoignaient ses dévoués électeurs de la Vendée militaire.

A propos de la loi sur l'enseignement primaire et du dernier discours de M<sup>r</sup> Freppel, le *Constitutionnel* fait de l'Évêque d'Angers ce magnifique éloge, qui ira au cœur de tous les catholiques, réserve faite de certaines expressions qui ne sont pas pleinement exactes et que le lecteur n'aura pas de peine à rectifier:

« Il y aurait injustice à ne pas rendre hommage à l'admirable discours qu'a prononcé dans la séance de mardi M<sup>r</sup> l'Évêque d'Angers. C'est vraiment un admirable soldat que ce prélat, en qui l'Église militante a trouvé sa plus parfaite incarnation. Toujours sur la brèche, par goût de la bataille autant que par obligation professionnelle, hardi, provoquant, tenace, toujours prêt, comme un partisan des vieilles guerres, et jamais las, jamais rebuté par la défaite, M<sup>r</sup> Freppel soutient seul le choc de cette armée de retraités. Depuis le pape Jules II, qui prenait d'assaut les villes révoltées, nous ne croyons pas que l'Église ait produit un apôtre de ce tempérament. Et quelle admirable armure que la sienne! Quelle sûreté dans la doctrine! Quelle solidité dans l'argument! Quelle force victorieuse dans la démonstration! Quelle dialectique et quel savoir! Chacun de ses discours, en ces matières, que nul n'a jamais possédées comme lui, peut à bon droit passer pour un modèle du genre, et si M. Paul Bert et ses congénères croyaient en Dieu, ils devraient le bénir d'avoir placé en face d'eux un orateur et un maître qui leur distribue gratuitement de pareilles leçons. »

Le gouvernement dissit jadis aux conseils municipaux de France et de Navarre: « Bâtissez, bâtissez des écoles; si vos communes ne sont pas assez riches pour payer ces constructions, le gouvernement républicain (peu riche et passablement prodigue) vous viendra en aide et vous donnera à peu près tout ce dont vous aurez besoin. »

Or, voici ce que disait ces jours-ci la feuille de l'homme à la griffe, la *Petite France*:

« Plusieurs députés se proposent d'interpeller le gouvernement sur la situation qui est faite aux municipalités par les retards apportés au ministère de l'instruction publique dans le dépouillement des dossiers relatifs à la construction de maisons d'école.

» On sait que le budget de 1884 comprend les sommes relativement considérables votées, à titre de secours ou de subvention, pour les écoles. Or, depuis le 4<sup>e</sup> janvier, le

ministère de l'instruction publique n'a encore répondu à aucune demande de secours ou de subvention. Il en résulte qu'un certain nombre de communes qui comptaient faire construire des écoles dans le courant de cette année et qui n'avaient pas renouvelé le bail de leurs anciens locaux vont se trouver dans la nécessité de le renouveler ou de renvoyer les enfants qui fréquentaient leurs écoles. La campagne scolaire de 1884 peut, par suite, être considérée comme perdue. »

Le ministère des postes et des télégraphes publie l'avis suivant :

« Des lettres avec valeur déclarée pourront être expédiées, à partir du 4<sup>er</sup> mars prochain, à destination du Tonkin. Elles seront exclusivement acheminées au moyen des paquebots français partant de Marseille, le dimanche, de deux en deux semaines (à compter du 2 mars) et par la voie de Saïgon. »

Les valeurs déclarées pour le Tonkin acquitteront la taxe progressive de 25 centimes par 45 grammes, le droit fixe de 25 centimes et un droit proportionnel de 25 centimes par 100 fr. ou fraction de 100 fr. déclarés.

Le maximum de déclaration est fixé à 10,000 fr. par lettre. »

#### ANGERS.

**Grand Théâtre.** — Dimanche 24 février, matinée à 4 heures, avec le concours de l'harmonie de Truffard-les-Bilieux, les *Boussigneul*, comédie-bouffe en 3 actes.

A 8 heures, *Mignon*, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux.

Mardi 26 février, à 10 heures, grand Bal paré et masqué. — Orchestre complet.

Judi 28 février, le *Pardon de Ploërmel*.

**Théâtre du Cirque.** — Dimanche 24 février et mardi 26, à 10 heures, grand Bal paré et masqué.

**Jardin du Mail.** — Dimanche 24 février, à 4 h. 1/2, grand Concert donné par l'harmonie de Truffard-les-Bilieux. — Quête au profit des pauvres.

#### M<sup>me</sup> GARCIN AU CONCERT POPULAIRE.

Nous empruntons les lignes suivantes au compte rendu publié dans le dernier numéro d'*Angers-Revue*, sous la signature de M. Louis de Romain :

« L'interprétation de *Gloria victis* a été très-bonne et l'orchestre est resté sous la direction du compositeur (M. Rostand) digne de sa juste réputation. M. Grandville a chanté avec sentiment et M<sup>me</sup> Garcin s'est montrée la cantatrice remarquable que nous connaissons. »

« Dans l'air du *Freischütz*, le succès de la première chanteuse de notre théâtre a pris les proportions d'un triomphe et je ne me souviens pas avoir vu dans les concerts du

Cirque pareille ovation adressée à un chanteur. »

Le morceau célèbre de Weber avait plusieurs fois paru sur les programmes, mais jamais nous n'avions été mis à même d'en apprécier les sublimes beautés comme dimanche; jamais, je dois le dire également, M<sup>me</sup> Garcin ne m'avait paru plus maîtresse de sa voix et de ses moyens. Mécanisme, style, diction, tout y était, et le moindre son filé dénotait une telle perfection d'exécution que les mains les plus fines et les plus gantées ne dédaignaient pas d'applaudir. *L'andante*, les *écrits*, le *final*, tout a été merveilleusement dit avec cette facilité, cette grâce et cette éclatante et douce sonorité des notes élevées, la plus grande qualité peut-être d'une chanteuse légère, telle que jusqu'ici notre théâtre n'en possédait pas, telle que fort probablement il n'en trouvera plus.

« J'ai, dès le premier jour, été l'un des admirateurs les plus convaincus du talent de M<sup>me</sup> Garcin et j'ai toujours pensé que les quelques imperfections que lui reprochaient au début de la saison des amateurs aussi puristes que pointilleux ne valaient pas, pour la critique, la peine de s'y arrêter. Quand, à un organe admirablement timbré dans les notes basses et hautes et très-suffisant dans le médium, on joint tout ce que donne le travail et la persévérance : légèreté de vocalise, brio, souplesse, énergie, beauté de style; quand à ces dons de la nature et de la science on ajoute ce je ne sais quoi qui constitue le charme; je me demande ce que l'on peut bien désirer de plus.... »

#### TOURS.

La municipalité de cette ville avait fait distribuer vingt mille lettres de faire-part, invitant les habitants à assister aux obsèques de M<sup>me</sup> la comtesse de Clocheville. Aussi, comme nous l'avons dit, la foule était-elle immense.

On sait que la comtesse de Clocheville, en mourant, a légué à la ville de Tours la nue propriété d'un asile fondé par elle dans l'ancien hôtel de la division militaire destiné à recevoir les enfants malades appartenant aux familles pauvres, ainsi que le mobilier et les immeubles adjacents.

La générosité de la donatrice ne s'est point arrêtée là; elle a en outre laissé à Tours d'immenses propriétés situées dans le Pas-de-Calais, une somme de un million deux cent mille francs en espèces et différents portraits de famille représentant au total une valeur d'environ deux millions sept cent mille francs.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* publie une lettre relatant un fait odieux. Une famille de la ville de C... (Indre-et-Loire), possédait un superbe épagneul, vif, gai, caressant. Ce chien était l'idole de ses maîtres; il excitait l'admiration générale par sa beauté, sa gentillesse et son intelligence.

Un jour, M. le curé de C... passa devant sa porte; l'épagneul qui était couché se leva, courut au-devant de lui, lui lécha les mains et lui fit mille caresses. Le chien avait reconnu un ami de ses maîtres. Cette scène de

tendre expansion n'échappa point à un radical de l'endroit qui avait mis le nez à la fenêtre. Croyez-vous qu'il fut touché de l'intelligence de l'animal? Point du tout.

La vue seule de l'ecclésiastique l'avait déjà irrité; ces démonstrations affectueuses témoignées à une soutane, en pleine rue et sans vergogne, l'exaspèrent; la rage alors se trouva à son faite montée. Mort aux curés! se dit-il; et toi, maudite bête, tes jours sont comptés, tu périras, si ce n'est de ma propre main, ce sera de la main de l'autorité républicaine. Et sur-le-champ notre bon citoyen se dirige vers la mairie et fait une déposition conçue en ces termes : « Je soussigné déclare avoir vu un chien atteint d'hydrophobie mordre l'épagneul du citoyen un tel; en conséquence de quoi il y a nécessité de lui intimer l'ordre de faire abattre son chien. »

Le personnage en question jouissait probablement d'une haute influence, car il s'était à peine écoulé quelques jours qu'il était notifié audit propriétaire d'avoir à se conformer à l'article... du règlement de police concernant, etc. Toute réclamation fut inutile.

En vain s'adressa-t-on à l'autorité compétente pour connaître le signataire de la déclaration, ou tout au moins pour savoir le jour et l'heure où l'infortunée bête avait été mordue, peine perdue; on ne daigna même pas lire le certificat du vétérinaire attestant que ledit épagneul n'était nullement en état d'hydrophobie; le propriétaire dut s'exécuter.

Ceci se passe de commentaires!

#### CORDONNIERS AMBULANTS.

D'après l'*Avenir* de l'Orne, une bande de cordonniers ambulants a été mise en état d'arrestation le 8 février courant par la brigade de gendarmerie de Mesle-sur-Sarthe.

Cette troupe, composée de trois hommes, deux femmes et trois enfants, inspirait peu de confiance aux habitants de la campagne. C'est ainsi que, dans la soirée du 8 février, l'une des femmes se présentait chez M. Pénot, où elle était reçue par M<sup>me</sup> veuve Amelin, femme de confiance.

— Nous venons tard, lui dit-elle d'un air menaçant, nous sommes neuf, il nous faut neuf sous.

M<sup>me</sup> Amelin, effrayée, regarda dans son porte-monnaie et donna à cette mandiante ce qu'il contenait. Par malheur, elle ne possédait que sept sous de monnaie.

— Il m'en faut encore deux, reprit la mandiante.

Alors M<sup>me</sup> Amelin, pour se débarrasser d'elle, lui remit un pain d'une livre. Pendant ce dialogue, un des hommes s'était approché et à son tour interpella M<sup>me</sup> Amelin à peu près de la façon suivante :

— Il nous faut aussi à boire. Et en même temps il montrait un bidon.

M. Lamy, se trouvant là en ce moment, remplit alors le bidon de cet homme et toute la bande s'éloigna sur la route de Saint-Aubin. Mais M<sup>me</sup> Amelin, très-inquiète, d'autant plus qu'elle était seule à la maison, des allures effrontées et menaçantes de ces mendiants, fit prévenir les gendarmes, qui se

rendirent à l'endroit indiqué, où devait se trouver la bande.

Sur le chemin de Mamers à Gacé, ils trouvèrent effectivement ces nomades qui, à l'exception des enfants, étaient en état complet d'ivresse. Ne pouvant tirer une explication satisfaisante de leur part, les gendarmes se saisirent de leurs personnes et les écrouèrent à la chambre de sûreté. Le lendemain, tous ces vagabonds ont été amenés à Alençon pour être mis à la disposition de M. le procureur de la République, qui ordonna aussitôt leur internement à la maison d'arrêt, en attendant leur comparution en police correctionnelle.

#### BOURSE DE PARIS

DU 22 FÉVRIER 1884.

Rente 3 0/0.	76
Rente 3 0/0 amortissable.	77 17
Rente 3 0/0 amortissable nouveau.	76 22
Rente 4 1/2.	107 10
Rente 4 1/2 (nouvelle).	105 45
Obligations du Trésor.	502

#### Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7<sup>e</sup> année).

**DIMANCHE 24 février 1884,**

#### LE JUIF-ERRANT

Drame en 10 actes et 11 tableaux,  
par Eugène Sue.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

31 RÉCOMPENSES DONT 12 MÉDAILLES D'OR

44 ans de succès.

ALCOOL DE MENTHE

#### DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires

ET LE SEUL VÉRITABLE

Souverain contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête et dissipant le moindre malaise. — Excellent aussi pour la toilette et les dents.

FABRIQUE à LYON, 9, cours d'Herbouville  
Maison à Paris, 41, rue Richer.

Dépôt dans les principales pharmacies, parfumeries et épiceries fines. — Se méfier des imitations, et, pour éviter toute confusion, exiger le véritable nom de H. DE RICQLÈS, dont la signature doit se trouver sur l'étiquette de chaque flacon.

**L'HIVER ARRIVE** avec son cortège d'infirmités. — tout le monde a intérêt à bien se soigner. Nous recommandons en ce cas, en temps opportun, de faire usage du Sirop pectoral THIBON dont la réputation augmente tous les jours. — Prix : 2 fr. Saumur, ph. LAUMONDAIS, pl. de la Bilange.

#### EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt : toutes Pharmacies.

Vente annuelle : Un million de bouteilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> MÉROUAS.

#### A VENDRE

Par adjudication amiable

Le dimanche 24 février 1884, à midi et demi.

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> PINAULT;

#### UNE GRANDE MAISON

Sise au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, sur la grande route,

Composée de : bâtiments d'habitation et de plusieurs corps de bâtiments à usage de boulangerie, chambres, remise, écurie avec caves voûtées; Cour, jardin, puits, pressoir, hangar.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M. GASCHOT, propriétaire au Pont-Fouchard, et audit M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

UN GARÇON, muni de bons certificats, demande une place de cocher.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 2 mars 1884, à midi,

En l'étude de M<sup>e</sup> GAUTIER :

1<sup>o</sup> UNE MAISON, située à Saumur, rue de la Visitation, n<sup>o</sup> 10, joignant M. Saulais;

2<sup>o</sup> Et UNE CAVE, avec JARDIN au-dessus, sis à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à MM. MENIER et GENTIL-SAVATIER, propriétaires à Saumur, ou au notaire. (112)

#### AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

#### MATÉRIEL d'une FABRIQUE DE CHAUSSURES

Située à Angers, rue Gâté-Argent.

#### A VENDRE

Après faillite, aux enchères publiques, Les 10, 11 et 12 Mars 1884, à midi.

Ce matériel comprend notamment : machine Blach, à coudre les semelles, diverses machines à couper les cuirs, à scier les étoffes, à moudre les talons, à parer les contre-forts, à cambrier et à couche-pointes; grand choix de presses, emporte-pièces, formes, chandeliers de pointeurs, machines à piquer, etc., etc.

#### Marchandises.

Cuirs et peausses, une grande quantité de tiges de bottines, bouts vernis, talons, bambouffes, pantouffes, tapisserie, velours et drap feutres; fournitures diverses, comprenant élastiques, tirants, anneaux, crochets, fil, soie, nœuds; Tissus divers, en pièces, comprenant velours, flanelle, coutil, drap satin, etc.; Chaussures fabriquées pour hommes, femmes et enfants;

Installation de fabrique, comprenant : appareil de chauffage à la vapeur, comptoirs, bureaux, rayonnage important, une voiture à 2 roues.

#### Mobilier.

Armoire à glace, commodes, tables rondes, tables de toilette, tables de nuit, chaises, lits, literie, linge, batterie de cuisine, etc.

Au comptant, plus 5 0/0.

Pour visiter, s'adresser à M. GUIHAL, syndic à Angers, 13, rue Lepepven.

#### ORDRE DE LA VENTE :

Lundi 10, à midi précis : vente des machines et ensuite des marchandises.

Mardi 11 : continuation de la vente des marchandises.

Mercredi 12 : vente des mobilier et installation. (144)

#### A VENDRE

VOITURE DE VOYAGE presque neuve. — Occasion.

S'adresser au bureau du journal.

#### LEÇONS D'ANGLAIS

Prix modéré.

S'adresser à Miss RIVE, pensionnat de M<sup>lle</sup> Bonifas, 21, rue du Pressoir-Saint-Antoine. (145)

Étude de M<sup>e</sup> GABILLON, notaire à Ingrandes.

#### A VENDRE

A L'AMIABLE,

#### BELLE PROPRIÉTÉ DES CHESNAIES

Près le bourg d'Ingrandes, à 3 kilomètres de Saint-Patrice (ligne de Tours à Nantes),

Comprenant : bâtiments de maître et de basse-cour, bâtiments de fermier, vastes et jolies caves, vendangeoir, cuves, pressoir et accessoires, cours, jardin d'agrément, jardin potager, terres et vignes de très-bon crû.

Le tout d'un seul tenant et contenant 10 hectares 12 ares.

Jolie vue, chasse et pêche.

S'adresser, pour traiter, à M. CHAUMIN-BENARD, à Gizeux;

Et, pour tous renseignements, à M. Jacques ROCHEREAU, expert à Ingrandes, et audit M<sup>e</sup> GABILLON.

Une ancienne Compagnie d'assurances demande un REPRÉSENTANT pour l'arrondissement de Saumur.

S'adresser à l'Inspecteur, hôtel de Londres, Saumur. (130)

Etude de M<sup>r</sup> BOURDAIS, notaire  
à Gennes.

Adjudication volontaire,  
PAR SUITE DE DÉCÈS,  
de

### L'Hôtel du Cheval-Blanc

Situé à Coutures, tenu autrefois par  
M. Dénouault,

Comprenant : rez-de-chaussée,  
premier étage; caves, remise, écurie,  
jeu de boules et jardin.

Adjudication le dimanche 2 mars  
1884, à 1 heure, dans la maison  
même.

Pour traiter avant l'adjudication,  
s'adresser au notaire. (127)

### A LOUER

Pour le 1<sup>er</sup> octobre 1884,

### MAISON

CAVES ET SERVITUDES

Propres au commerce de Vins,

A Saint-Florent.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve PORTOU, ou  
à M<sup>r</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

### MAISON

Rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 29.

Un 1<sup>er</sup>, composé de 2 pièces, pou-  
vant servir de magasin ou de salon;  
Au 2<sup>e</sup>, deux chambres à coucher; au  
rez-de-chaussée, une salle à manger  
et une cuisine; diverses servitudes;  
deux chambres et un grenier au-dessus  
de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier,  
rue Saint-Jean, 27. (60)

### A VENDRE

### AVOINE PROLIFIQUE

DE CALIFORNIE

La plus productive de toutes les avoines.

S'adresser à M. B. DE LÉPINE, à  
Douvy, près Brézé (Maine-et-Loire).

### AU GAGNE-PETIT

NOUVEAUTÉS

M. PETIT-SALMON demande un  
apprenti.

### A VENDRE

Au Comptant

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant  
à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70  
francs la barrique;

Vin rouge vieux à 100  
francs;

Vin rouge vieux, couleur  
foncée, à 120 francs;

Vin blanc vieux à 100  
francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9  
degrés.

Des échantillons sont envoyés sur  
demande. (403)

AUX ÉLÉGANTS

### CHEMISERIE MODÈLE

### M. MONTEL

12, rue Beaurepaire, 12, au  
rez-de-chaussée.

La maison se charge des  
RÉPARATIONS.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette).

### A. RIVAUD

Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR.  
MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie,  
adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement  
et préserve des ECZEMAS, DARTRES, PITYRIASIS  
du Cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES,  
GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.

Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et  
Maisons de Produits Hygiéniques.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884.

### UNE MAISON

Rue Haute-Saint-Pierre,

Composée de 14 pièces meublées  
et de diverses dépendances.

S'adresser à M. DAROUSSEAT, rue  
Haute-Saint-Pierre, n<sup>o</sup> 29, Saumur.

ON DEMANDE comme expédi-  
tionnaire, dans  
une étude de notaire, à Saumur, un  
MILITAIRE RETRAITÉ ayant une  
bonne écriture.

S'adresser au bureau du journal.

### THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais ama-  
teurs de bon thé, le mélange de Thés  
noirs extra de la Maison GUE-  
RIN-BOUFRON, dont la qua-  
lité supérieure, composée des meil-  
leures sortes, en fait une boisson des  
plus agréables et des plus recherchées.  
Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25  
la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, con-  
fiseur, GARBEAU-RATOUIS, MOLLY fils,  
négociants, et dans les principaux  
magasins d'épicerie et de confiserie.

Saumur, imprimerie P. GODET.

# MAGASINS DU PRINTEMPS

SAUMUR, 28, Rue de la Tonnelle, SAUMUR

## ACTUELLEMENT

## MISE EN VENTE SPÉCIALE

DE

# Blancs

## MÉRINOS ET CACHEMIRES NOIRS

Soieries noires — Lainages unis et façonnés couleurs — Moires pour Jupons — Piqué molletonné — Coton écri — Madapolam  
Corsets — Rubans — Parapluies — Lingerie — Trousseaux — Dentelles, etc., etc.

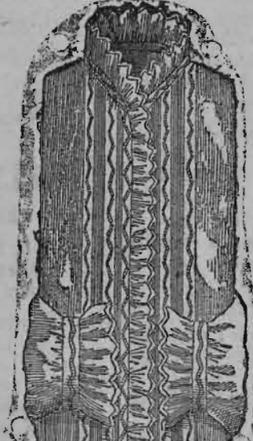
### TROUSSEAUX ET LINGERIE

Il y a deux ans que — sur le conseil de plusieurs Dames, nous ajoutons un Élément nouveau au Cadre cependant si complet de nos Comptoirs. — Nous voulons  
parler du Trousseau (linge de corps confectionné). — A Saumur, aucune maison n'avait jusqu'alors su grouper cette variété de Linge Élé-  
gant qui compose un Trousseau. — Nous avons essayé de remplir cette Lacune et il paraît que nous y avons pleinement réussi, car tout le monde nous dit que c'est une des plus heureuses innovations que nous ayons accomplies  
dans l'habillement de la femme.

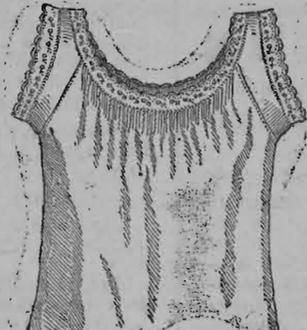
Nous annonçons, pour cette Saison, plusieurs Séries d'Articles nouveaux, dont la bonne Confection, à la main — la Coupe Élé-  
gante — la qualité du Tissue et les Prix ne laissent rien à désirer.



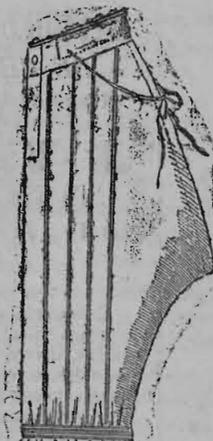
CHEMISE de jour, en  
beau madapo-  
lam fort et sans apprêt. Poi-  
gnets et manches festonnés,  
cousus et brodés à la main. PRIX 2 75



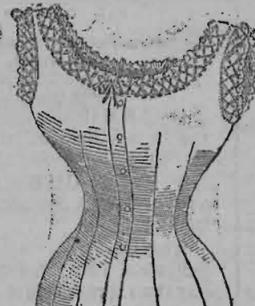
CHEMISE de nuit cre-  
tonne fine sans  
apprêt, garnie de volants par-  
faitement festonnés. PRIX 5 90



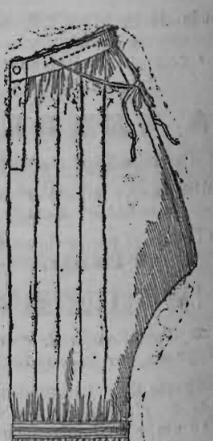
CHEMISE de jour, en beau schir-  
ting sans apprêt — Poi-  
gnets et manches brodés, entièrement  
faits à la main. PRIX 3 90



PANTALON en cretonne fine,  
volant festonné à la  
main. PRIX 2 45



CACHE-CORSET en schir-  
ting fin garni d'une jolie den-  
telle fil. PRIX 1 95



PANTALON en percale  
fine, garni  
d'un joli volant de broderie,  
avec petits plis. PRIX 1 95

Nota. — Toutes les Dames Clientes du Printemps ont dû recevoir la Notice contenant Echantillons de nos principales Occasions en Blancs de Cotons — Flanelle — Cotonnades — Soieries — Châles — Lainages, etc.  
— Les Clientes qui ne l'auraient pas reçue et les autres Dames qui désireraient l'avoir, sont priées de la réclamer à la Caisse où une grande quantité a été mise à leur disposition.  
Tous les Tissus que nous annonçons et qui sont vendus fort au-dessous de leur valeur réelle, sont réunis et forment, soit dans les Etalages — soit sur le Trottoir devant les Magasins — un Groupe prodigieux, tout  
étiqueté, où les Dames peuvent choisir à leur aise et constater que plus que jamais la MAISON du PRINTEMPS

## MARCHE TOUJOURS EN AVANT.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.